



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-4260/4 – CIEC 1 / 24

## **Notification aux Gouvernements des Etats membres et observateurs de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et des Etats parties aux Conventions de la CIEC**

### **Convention relative à la délivrance de certificats de capacité matrimoniale et de capacité à conclure un partenariat enregistré; copie certifiée conforme, ouverture à la signature et signature par la Suisse**

En application des dispositions finales de la Convention relative à la délivrance de certificats de capacité matrimoniale et de capacité à conclure un partenariat enregistré (CIEC n° 35), faite à Strasbourg le 13 septembre 2024, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'en transmettre aux destinataires de la présente le texte certifié conforme, en français et en anglais.

La Convention CIEC n° 35 est proposée à la signature des membres de la CIEC (art. 9 par. 1), auprès du dépositaire à Berne. Le rapport explicatif est disponible sur le site de la CIEC, à l'adresse [www.ciec1.org/convention-35-presentation-fr](http://www.ciec1.org/convention-35-presentation-fr) et [www.ciec1.org/convention-35-presentation-en](http://www.ciec1.org/convention-35-presentation-en).

Le 13 septembre 2024, la Suisse a signé la Convention CIEC n° 35 à Strasbourg.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) des Conventions de la CIEC.

Annexe: texte français-anglais de la Convention CIEC n° 35 avec certificat de conformité

Berne, le 4 octobre 2024

